

# LE SNU, UNE COLONIE SCOLAIRE D'ÉTAT

Source : article de Jean-Michel Bocquet, pédagogue, enseignant à l'université Sorbonne Paris Nord, directeur du Mouvement rural de jeunesse chrétienne.

<https://aoc.media/opinion/2023/11/22/colonie-scolaire-detat/>

”

Après de nombreux errements et des finalités toujours introuvables, le Service National Universel va se généraliser en entrant dans le cadre et le temps scolaire grâce à un décret du ministre de l'Éducation Nationale.

Cinq associations viennent de proposer leurs soutiens, moyens et expériences pour devenir sous-traitants du SNU, acceptant ainsi de faire de l'éducation populaire contrainte et autoritaire, sous l'égide de l'État.

L'ensemble de ce dispositif pose de graves questions démocratiques.

Le SNU n'en finit pas de faire son retour dans l'actualité, que ce soit pour des problèmes d'organisation, des errements éducatifs, des violences vécues par les jeunes accueilli.es, des débats médiatiques sur l'obligation ou des campagnes de communication.

Mais le SNU ne fait jamais l'objet de débat au parlement, les budgets alloués à ce dispositif sont noyés dans le programme 163 du budget de l'État (voté par 403), les formes pédagogiques et les ateliers sont imposés par les équipes du ministère et l'association chargée de la formation des personnels.

Le SNU n'est pourtant pas une action banale sans conséquence, n'est pas une petite politique publique à destination de quelques publics ciblés. **Le SNU touche tous les enfants français et touche aux valeurs de notre République et aux manières de construire celle-ci.** Au mieux, le gouvernement cherche à mettre en place une idée nostalgique et électoraliste du président de la République : refaire un service national pour fédérer la Nation, au pire, il cherche à **inculquer aux jeunes français des apprentissages martiaux et autoritaires.**



L'absence de débat sérieux, c'est-à-dire d'un temps long permettant d'échanger avec l'ensemble des acteurs (administrations, associations, armée), chercheurs ou praticien-chercheurs des politiques de jeunesse et de séjours collectifs et des politiques de défense, et personnes concernés (encadrants potentiels mais aussi et surtout les jeunes eux-mêmes), permet de **maintenir une fausse idée de ce qu'était le service national lorsqu'il était militaire, de ce qu'était la conscription, de ce que pourrait être un service national qui s'adresse à des enfants et les conséquences possibles sur la construction de notre Nation.** L'absence de débat démocratique ne permet pas de dégager les finalités partagées par l'ensemble des courants politiques, finalités qui seraient le socle de construction d'un service national. La construction de consensus démocratique rendrait pourtant possible la définition des personnes concernées, des formes pédagogiques et des organisations générales. Cette absence de débat laisse les mains libres à un secrétariat d'État pour manœuvrer comme il l'entend en s'appuyant sur une administration exsangue en moyens, en personnel, en compétences quant à l'organisation massive de séjours collectifs pour des enfants et ne disposant pas de structures d'hébergement.

Le SNU est toujours et encore aujourd'hui, une expérimentation sans garde-fou, dont les évaluations faites [par l'INJEP](#) montrent de réelles limites, qui n'est contrôlée par personne puisque l'État est organisateur et qu'aucune loi ne cadre cette politique.

Les premières expérimentations de SNU se déroulent en 2019.

Dès cette date, les organisations de jeunesse (celles gérées pour et par des jeunes et non pour les jeunes) avaient indiqué leur [désaccord massif](#) d'un tel projet. Gabriel Attal, secrétaire d'État à l'époque, a fait le choix de poursuivre malgré cette opposition et surtout de communiquer sur le projet pour **convaincre les jeunes réfractaires**. Il paiera des [influenceurs](#) pour rendre le SNU attractif et faire de l'image.

Le COVID passe en 2020 et 2021, le SNU est maintenu, **les organisations de jeunesse et les fédérations d'éducation populaire, majoritairement peu favorables au SNU, se retrouve en situation financière difficile**.

Bien évidemment, cette situation va peser sur la suite. Louer son bâtiment de colo ou se faire payer pour organiser quelques ateliers dans le cadre du séjour de cohésion met du beurre dans des trésoreries en grande souffrance. Refuser cet argent est difficile, il faut trouver d'autres ressources et s'opposer au gouvernement, gouvernement qui octroie les fameuses conventions pluriannuelles d'objectifs, dit autrement les subventions.

Bon nombre d'associations [s'associeront à minima](#) au SNU, maintenir un lien avec le ministère et gagner un peu d'argent dans un contexte très difficile a toujours été une stratégie associative dans l'éducation populaire, tant les liens et les financements de l'État sont importants depuis la création du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Plus les séjours se déroulent, plus le nombre de participants augmente (puis stagne), plus les volontaires du départ deviennent des volontaires poussés (par les parents), contraints (par leurs structures éducatives), ignorants (du cadre de vie), plus les séjours de cohésion sont compliqués : punitions collectives, exclusions, violences, etc.



Les associations qui sont restées dans le SNU y voient soit **une main d'œuvre gratuite**, soit **la possibilité de recruter des jeunes**, soit **un moyen de gagner un peu d'argent**.

Progressivement, les associations et fédérations d'éducation populaire se retirent, [critiquent le dispositif](#), produisent des [contre-propositions](#), mais rien n'y fait. Le SNU reste ce qu'il est : **une colonie scolaire d'État**. Les débats n'ont pas lieu, la secrétaire d'État, Sarah El Hairy poursuit coûte que coûte à défendre contre vents et marées ce projet sans réels arguments, sans consensus, mais avec des moyens pour communiquer.

Au fur et à mesure, plus rien ne tient dans ce SNU, il ne reste qu'un **projet purement idéologique, plaqué sur des enfants, uniquement justifié par l'entêtement présidentiel**. Il faut donc **sauver le soldat SNU** : changement de secrétaire d'État et bascule du SNU dans le champ de l'éducation nationale... La bonne idée : **l'École est obligatoire jusqu'à 18 ans, en passant par l'École, il est possible de rendre obligatoire le SNU pour tous et sans le dire**. Le [label « classe engagée »](#) permet aux directeurs d'établissement de décider pour les jeunes et les familles, qu'une classe pourra faire un séjour de cohésion sur le temps scolaire.

En termes de démocratie, on repassera... En termes d'engagement libre et choisi, on repassera aussi...

L'autre tour de passe-passe que Gabriel Attal, devenu ministre de l'Éducation Nationale, pour imposer le SNU : **rendre obligatoire par décret en seconde un [stage de deux semaines](#) nommé « séquence d'observation en milieu professionnel »** et que

« les élèves puissent choisir d'effectuer au mois de juin soit la séquence d'observation en milieu professionnel rendue obligatoire par le décret, soit un séjour de cohésion du Service national universel (SNU), dont la durée est identique, soit la mission d'intérêt général du SNU lorsqu'ils ont déjà effectué le séjour de cohésion auparavant ».

Comment ne pas voir dans cette réforme par décret (toujours sans loi), **une stratégie de généralisation du SNU qui ne dit pas son nom et une manière de permettre aux familles qui ont du réseau de s'extraire du SNU**. Quant aux autres, aux pauvres, vulnérables, sans réseau, il leur restera le SNU : **la colonie scolaire d'État**, comme si les uns devaient être (ré)éduquer et les autres protégés.



Reste un problème majeur : les infrastructures, les personnels encadrants et l'organisation générale, les expérimentations de gestions directes sont problématiques, le marché public passé avec un acteur du tourisme pour les transports montre de gros bugs. **La généralisation du SNU ne peut pas se faire sans une organisation qui fonctionne, rodée et opérationnelle.**

Qui dans le monde actuel est capable de gérer des départs groupés, des groupes d'ados et des activités pour un coût faible ? Les associations de colonies de vacances évidemment...

Le SNU est bien **une colo d'État obligatoire organisée sur temps scolaire.**



Le rêve de quelques fédérations d'éducation populaire défendant une complémentarité éducative entre éducation populaire et École est en marche. La complémentarité est tellement belle que l'Éducation nationale est l'unique ministère et la forme scolaire est la seule qui a droit de citer : **le SNU s'organise à l'École, par l'École et sur temps scolaire. Complémentarité est ici synonyme d'asservissement ou de domination de l'éducation nationale sur le secteur de l'éducation populaire.** Un tel choix politique pose évidemment de **graves questions démocratiques**, sauf à défendre l'idée que seul l'État peut définir les finalités et les formes de l'éducation de tous les enfants vivant en France...

Au regard des enjeux politiques et légaux, il serait bien difficile au secrétariat d'État de monter un appel à projet national SNU, laissant le champ libre à toute une série de sociétés ou associations de candidater sur tels ou tels lots du SNU : difficile d'imaginer une conscription qui oriente les enfants vers des engagements choisis pour eux par l'État via des sociétés privées... Il restait donc **les arrangements, les petites affaires de l'entre-soi**. Ce n'est pas l'État qui demande à un tiers un service, ce sont des tiers bien placés qui offrent d'eux-mêmes leur service à l'État, une forme d'asservissement volontaire !

**Cinq grandes associations et fédérations d'éducation populaire et du tourisme dit social** viennent de créer un collectif pour proposer leurs services aux directions locales, pour devenir des sous-traitants de l'État dans l'organisation du SNU.

**UFCV, UCPA, Fédération Léo Lagrange, VVF et PEP proposent de devenir sous-traitants de l'État pour l'organiser du SNU.** Ces associations proposent leur expertise.



Comme le SNU ne fonctionne pas, comme le SNU ne s'est pas construit sur des bases démocratiques, comme le SNU violente les enfants dont il a la charge, pour faire mieux, ces cinq fédérations et associations qui y participent déjà proposent d'en faire encore plus. Entêtement.



Faut-il, ici rappeler l'histoire des politiques publiques de jeunesse, du ministère de la Jeunesse et des Sports et de ces fédérations ? Depuis la fin de la guerre et jusqu'aux années 80, les politiques jeunesse ont été construites avec les associations, le ministère se structure grâce aux liens et passerelles fortes avec les associations et fédérations d'éducation populaire. Il s'agissait, alors, de construction et de réflexion commune permettant aux associations d'avoir les moyens d'agir dans l'intérêt général, l'État assurant le contrôle et la structuration. Les militants et dirigeants associatifs travaillaient en étroites ententes avec les fonctionnaires du ministère, les uns étaient adhérents chez les autres, les autres étaient détachés chez les uns, les uns co-construisaient avec les autres : bien loin d'une prestation de service ou d'une sous-traitance.

UCPA et FONJEP naissent de cette co-construction singulière et unique. Les années 80 et le tournant de la rigueur, la libéralisation des marchés, la mise en concurrence, la diminution des subventions publiques, la fin des fonctionnaires détachés dans les fédérations d'éducation populaire et fin des financements structurants va entraîner la fragilisation de 50 ans d'histoire commune. Au nom de la modernité et du libéralisme, les fédérations d'éducation populaire vont polir leurs origines politiques et religieuses, chercher des marchés et des activités qui rapportent. Les associations ne sont plus des partenaires et des pourvoyeurs d'idées pour les politiques publiques, elles sont des prestataires de service comme une société de ménage, d'informatique ou de restauration. Et pourtant...

Qui se souvient que l'UFCV était la fédération d'éducation populaire des catholiques née en 1907 [\[1\]](#). C'était, avec une autre structuration, la Jeunesse au plein air des cathos. Elle formait les séminaristes à l'animation et à la direction de colos et de patronages, elle avait dans son CA un représentant de l'église de France, elle était le bras éducatif des évêques de France. L'UFCV se laïciserait en 1976 pour prendre comme référence le [personnalisme communautaire d'Emmanuel Mounier](#) et une certaine idée de la deuxième gauche. Par la suite, toute référence politique ou philosophique disparaîtra pour prendre le virage de la marchandisation des activités de loisirs.

Pour la [fédération Léo Lagrange \(FLL\)](#) naît, elle, en 1950 de la volonté du jeune Pierre Mauroy d'adapter le vieux Mouvement de l'Enfance Ouvrière en fédération d'éducation populaire moderne adaptée à la nouvelle société des loisirs. La fédération Léo Lagrange prend ce nom en hommage au secrétaire d'État du Front populaire mort en 1940. La fédé se structure sur les Club Léo Lagrange, sorte de patronage socialiste. Elle suivra le parti socialiste dans les réformes et évolutions du secteur de l'éducation populaire, elle appuiera la professionnalisation du secteur et devient un acteur important du tourisme social. Aujourd'hui, elle se place en proximité de la majorité présidentielle.

UFCV et FLL ont, notamment, comme activités communes la gestion par délégation de service public des centres de loisirs, d'animation, de jeunesse ou sociaux et sont, donc, concurrents...



VVF naît en 1959 [2], elle-aussi dans le bouillonnement des idées de l'éducation populaire et des besoins des politiques publiques d'avoir des acteurs forts et engagés. **VVF se construit nourrie par les idées de la JOC et du tourisme populaire**, adossé aux politiques publiques de développement du tourisme et à la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour VVF le tournant se fait dans les années 90, VVF crée une société **VVF vacances** pour générer des revenus dans un contexte de crises et de vieillissement des villages de vacances. Il est bien difficile de rendre rentable des structures qui accueillent des personnes à faibles revenus sans aide publique. Au cours des années 2010, VVF vacances quitte le projet associatif de VVF pour devenir Belambra (acteur concurrentiel du tourisme). VVF se repositionne dans le tourisme dit social, mais les modèles économiques ont changé et les idées d'émancipation par les loisirs envolées.

Pour ce qui est des deux autres acteurs, leur histoire et développement est étroitement lié à l'État directement.

**LUCPA est un groupe associatif** [3], l'association UCPA gérée à 50% par l'État et 50% par des représentants des associations de l'éducation populaire, joue directement le rôle de bras de l'État dans la mise en place de politique publique ou de gestion d'établissements publics.

Pour les **PEP** [4], le développement de cette fédération reste étroitement lié à ses liens historiques avec l'État, notamment les politiques d'après-guerres (1<sup>er</sup> et 2<sup>nde</sup>). **Les PEP s'occupent des pupilles et créent des colonies de vacances** pour permettre aux enfants des villes de passer du temps en plein air. Elles proposeront, par la suite, de nombreuses activités complémentaires de l'École, notamment des classes de découverte

et des établissements accueillant des enfants en situation de handicap.

Moins politique que les trois autres, ces deux associations ne peuvent vivre sans l'aide et l'appui de l'État. Les présidences de ces deux associations sont d'ailleurs des personnalités politiques ayant eu des fonctions électives : **Dominique Gillot pour les PEP** ancienne ministre et députée socialiste et **Yves Blein, ancien député socialiste devenu Renaissance et président de la Fédération Léo Lagrange**.



Faut-il voir dans la création **de ce collectif SNU une amicale pression de l'État** pour qu'il vienne en aide au soldat SNU ? Faut-il y voir un asservissement volontaire de ces associations pour se garantir les faveurs de celui-ci ? Faut-il y voir un clivage du secteur de l'éducation populaire entre ceux qui font allégeance au décision politique du gouvernement et les autres ? Faut-il y voir une stratégie pour récupérer à cinq l'ensemble des financements du SNU ? On pourrait aussi se poser la question si cette création et le fait d'entrer pleinement dans le SNU est une décision issue de la démocratie associative votée en assemblée générale ou conseil d'administration où une décision de direction générale et stratégique.

L'absence de démocratie dans la mise en place du SNU n'a-t-elle pas induit une absence de démocratie associative ? À chaque association de répondre à ces questions ou pas, publiquement ou uniquement à ces adhérents.

La création de ce collectif illustre le **long glissement des associations vers les logiques de marché et donc leur dépolitisation**, la fin des finalités dans leur action. Il illustre aussi **un changement massif de paradigme dans les liens qui unissent associations et États dans l'éducation populaire**.

Si avant le Front populaire, les associations militantes, politiques ou religieuses, créent des actions, accompagnent des personnes oubliées ou vulnérables, par la suite elles cherchent à convaincre l'État de l'intérêt des actions créées. Le développement de l'État social permettra progressivement et jusqu'aux années 70 de convertir activités associatives en services à la population.

Les années suivantes marquent la libéralisation, le désengagement de l'État, la seule régulation des marchés par la concurrence. Les associations entrent dans la loi du marché, l'idée est de rendre les associations autonomes vis-à-vis de l'État, le ministre du temps libre écrit en 1987 : « *plus les associations sont gestionnaires, plus elles sont captives de l'État. Elles n'acquiescent une réelle indépendance que si elles peuvent afficher une forte plus-value commerciale* » [5]. André Henry se trompe, les associations d'éducation populaire ne seront pas indépendantes puisque l'État et les collectivités les mettent en concurrence : double peine, ni co-construction, ni plus-value commerciale uniquement de l'asservissement.

Le courrier du collectif SNU vient mettre en lumière que ces **cinq associations ont totalement intégrée l'idée qu'elles n'étaient pas ni force de proposition, ni acteur de transformation sociale pour et par leurs adhérents militants**, elles ne sont **que des acteurs asservis aux décisions de l'État**, qu'elles suivent même si elles ne sont pas construites démocratiquement.

Tout ceci relèverait de l'anecdote, de la basse manœuvre politicienne et n'intéresserait pas grand monde s'il ne s'agissait pas du SNU.

C'est-à-dire d'une **politique scolaire obligatoire à terme et qui violente bon nombre d'enfants**, qui s'impose à toutes et tous, sans que les garde-fous démocratiques ne soient construits.

C'est-à-dire d'une **politique qui joue avec les codes du nationalisme et du militarisme** sans que l'on sache pourquoi des enfants de 15 ans doivent se déguiser en militaire ou en policier pour les convaincre de s'engager dans des espaces et des lieux choisis uniquement par les personnes au pouvoir.

Pour rappel, la conscription militaire s'adressait à des hommes majeurs et il était possible d'être objecteur de conscience. Rien de tout cela dans le SNU, il s'adresse à des enfants et à terme personne ne pourra le fuir. Le déguisement en force de sécurité n'est pas anodin, il laisse croire que **l'engagement se construit contre un ennemi, un ennemi extérieur** s'il s'agit de l'armée (mais dans le SNU point d'ennemi extérieur), **un ennemi intérieur** (le terroriste comme défini par quelques pseudo-expert en sécurité), ou **un ennemi structurel, philosophique** : le réchauffement climatique, le séparatisme, etc. Mais dans ce dernier cas pourquoi ne pas s'appuyer sur les mouvements de jeunesse déjà existants sur ces sujets ? Sans doute ne sont-ils pas au goût du gouvernement...

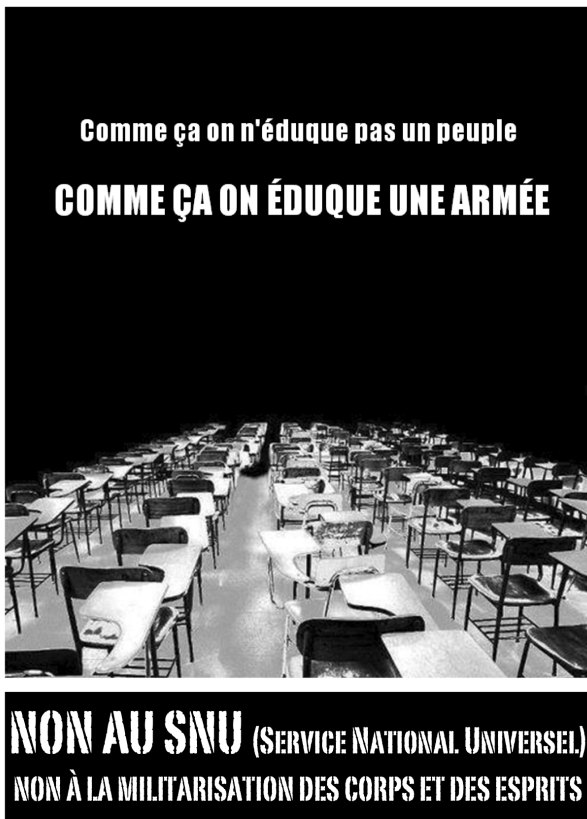
On en revient à la question centrale du SNU : quand est-ce que se tiendra **un débat démocratique sur la création de cet objet éducatif** ?

Enfin et dans le **contexte mondial, guerre en Ukraine et en Palestine, crise migratoire et climatique, montée des idées racistes, antisémites, fascistes, extrême-droite au pouvoir, désinformation et violences policières**, il semblerait urgent que les gouvernements ne jouent pas avec les codes du **nationalisme et des pouvoirs autoritaires**. Laisser croire aux habitants de la France que contraindre les enfants à vivre un temps pseudo-militaire ou pseudo-policier permettra au pays de mieux vivre et de se protéger est un leurre et une idée dangereuse.

L'équilibre d'un pays se construit dans la réalisation concrète de consensus patiemment réfléchi. Il se traduit dès lors que chaque habitant à le sentiment d'appartenir à la communauté nationale et de vivre dignement à la hauteur de ce qu'il entend comme digne.

La sécurisation intérieure ou extérieure d'un pays ne se construit ni par la force, ni par l'autoritarisme, ni par la violence sur les enfants. Que la France réfléchisse à sa sécurité par le renseignement, l'armée et avec l'Europe est nécessaire, que la France réfléchisse son équilibre social intérieur est nécessaire, que la France réfléchisse à ce qu'elle veut de l'École est indispensable.

Que ces trois réflexions soient fusionnées dans un seul outil portant sur les seuls enfants est ignoble pour les enfants et dangereux pour l'avenir de notre pays, que des associations d'éducation populaire ne le voit pas témoigne avec force de l'État de notre société démocratique.





**ABROGATION DU SNU,  
DE TOUTE FORME  
D'INGÉRENCE DE L'ARMÉE ET  
DE LA POLICE À L'ÉCOLE**

**REFUS DE LA  
MILITARISATION DE  
L'ÉDUCATION, DE LA  
BANALISATION DE LA  
GUERRE, DE LA DIFFUSION  
DU VIRILISME ET DE LA  
BRUTALITÉ À L'ÉCOLE**

**RÉINTRODUCTION DANS LES  
PROGRAMMES SCOLAIRES  
DES IDÉES DE PACIFISME,  
D'ANTIMILITARISME, DE  
DÉSŒBÉISSANCE**



**OPÉRATIONS**

**BALANCE TON SNU**

[balancetonsnu@mailo.com](mailto:balancetonsnu@mailo.com)

**SNU J'Y VAIS PAS**

<https://twitter.com/snujyvaispas>

### **Collectif Non au SNU**

Pour rejoindre le collectif : [nonsnu@lists.riseup.net](mailto:nonsnu@lists.riseup.net)

en Loire-Atlantique :

[collectif44contresnu@gmail.com](mailto:collectif44contresnu@gmail.com)



Contacts en Loire-Atlantique : [<collectif44contresnu@gmail.com>](mailto:collectif44contresnu@gmail.com)

Facebook : [www.facebook.com/collectif44contresnu](https://www.facebook.com/collectif44contresnu)

L'appel unitaire : [www.questionsdeclasses.org/?Non-au-SNU-Abrogation-du-SNU](http://www.questionsdeclasses.org/?Non-au-SNU-Abrogation-du-SNU)